

## **Résolution 509**

### **Un Plan directeur des transports collectifs à la fois ambitieux et respectueux des finances de l'Etat**

Considérant:

- que le Plan directeur des transports collectifs 2007-2010 s'inscrit dans le cadre du retour à l'équilibre budgétaire d'ici à 2009 ;
- le rapport du Conseil d'Etat à la motion 1504 engageant le Conseil d'Etat à orienter les Transports publics genevois sur le financement des prochains contrats de prestations s'attachant à rechercher toutes les possibilités de restreindre le taux de contributions de l'Etat à 50% des produits totaux des TPG ;
- le rapport de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Plan directeur des transports collectifs 2007-2010 (RD 634-A),

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

- approuve le Plan directeur de transports collectifs 2007-2010 (RD 634) tenant compte d'un plafonnement de l'ordre de 1% de la hausse annuelle de la subvention totale sur la base de la subvention allouée en 2006 ;
- demande au Conseil d'Etat :
  1. de présenter dans les plus brefs délais, comme il l'a déjà fait lors du plan directeur 2003-2006, un concept général des transports, basé sur la complémentarité des modes de transports et s'articulant sur les 3 piliers que sont les transports collectifs, les transports privés et enfin la politique de stationnement ;
  2. de développer, parallèlement au projet CEVA, les études nécessaires à l'intensification des cadences de la ligne Coppet-Lancy-Pont-Rouge.